

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du mardi 12 avril 2016 à 19h00**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Présents: 14

Absents: 1

Procurations : 1

Date de convocation: 05 avril 2016

Date d'affichage: 18 avril 2016

L'an deux mille seize, le douze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Bernard COQUILLAT, Maire.

**Présents :**

Françoise DESNOYERS, Annie GARCIA, Edwige GAUDRY, Lionel DUVAL adjoints  
Thierry DETABLE, Emilie DOURNEAU, Marie-Christine GAETAN, Serge GAUCHOT, Nathalie HUEL, Véronique MILLER, Nicole ROCHE-TIGRAIN, Mélanie CROISY et Claude LOZAC'H.

**Absent excusé :** Louis GIBOURET

**Procurations :** Louis GIBOURET à Nicole ROCHE-TIGRAIN

**Secrétaire de séance :** Françoise DESNOYERS

**Approbation du procès-verbal du 22 mars 2016**

**Vote :**

Adopté à l'unanimité.

**AFFAIRE N°1**

**FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT**

**1. Transport scolaire**

Considérant l'excédent de fonctionnement de 9 370,81 € l'excédent d'investissement de 1 168,00 €

**AFFECTATION DE RESULTAT AGREGEE**

**EN FONCTIONNEMENT**

37 498, 43 €Excédent de financement

**EN INVESTISSEMENT**

2 336 €Excédent de financement

COMPTE-TENU DES RESTES-A-REALISER du budget principal à savoir :

En dépenses 0 €

En recettes 0 €

M. COQUILLAT propose de mettre le reste en report à nouveau, soit la somme de 37 498,43 € à l'article 002.

**Vote :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** cette affectation de résultat.

## **2. Commune**

Considérant l'excédent de fonctionnement de 176 101,98 € l'excédent d'investissement de 108 596,56 € le besoin de financement est de 291 407,09 €

### **AFFECTATION DE RESULTAT AGREGEE**

#### **EN FONCTIONNEMENT**

474 245,13 € Excédent de financement

#### **EN INVESTISSEMENT**

182 810,53 € Déficit de financement

COMPTE-TENU DES RESTES-A-REALISER du budget principal à savoir :

En dépenses	160 472,96 €
En recettes	0 €

LE BESOIN DE FINANCEMENT EST DE 343 283,49 €

M. COQUILLAT propose de couvrir le besoin de financement en affectant la somme de 343 283,49 € au compte 1068 sur le budget primitif 2016 et de mettre le reste en report à nouveau, soit la somme de 130 961,64 € à l'article 002.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** cette affectation de résultat.

## **3. Station-service**

Considérant le déficit de fonctionnement de 13 872,07 € le déficit d'investissement de 69 973,61 €

### **AFFECTATION DE RESULTAT AGREGEE**

#### **EN FONCTIONNEMENT**

28 417,93 € Excédent de financement

#### **EN INVESTISSEMENT**

32 630,61 € Excédent de financement

COMPTE-TENU DES RESTES-A-REALISER du budget principal à savoir :

En dépenses	0 €
En recettes	0 €

M. COQUILLAT propose de mettre le reste en report à nouveau, soit la somme de 28 417,93 € à l'article 002.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** cette affectation de résultat.

## AFFAIRE N°2

### **FINANCES : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958 l'action collective des syndicats d'énergie, tel que le SIEEEN , a permis la revalorisation de cette redevance. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 202-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds.

Il propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule

« PR = (0,183 x Pop - 213) x actualisation ;

« Ou :

« PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

« Pop représente la population de votre commune ;

« 0.183 et 213 sont des termes fixe.

Actualisation pour l'année 2016 : 1.2896

**Le montant de la redevance pour l'année 2016 est fixé à 197 €**

- que ce montant soit revalorisé automatiquement  
chaque année

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les redevances de 2014 pour 195€ et de 2015 pour 197€ n'ont pas été demandées, elles sont calculées sur le même principe. Un rattrapage sur 3 ans est possible.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité pour l'année 2016 ainsi que pour les années à venir ainsi que le rattrapage des années 2014 et 2015.

## AFFAIRE N°3

### **FINANCES : VOTE DES 4 TAXES**

M Le Maire fait un historique d'évolution des 4 taxes. Il y a eu une augmentation sous Mme JARREAU en 1993 puis une diminution sous M GAETAN en 2000 et trois diminutions sous M PAQUETTE en 2001 – 2002 – 2006.

M. le Maire propose une reconduction des taux de l'année 2015, sachant que ces derniers avaient déjà été réajustés en 2012 suite à l'intégration de la commune à la communauté de commune :

TAXES	Taux 2012	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016
<b>Taxe d'Habitation</b>	20.82 %	20.82 %	20.82 %	20.82 %	20.82 %
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	14.11 %	14.11 %	14.11 %	14.11 %	14.11 %
<b>Taxe Fonction Non Bâti</b>	39.07 %	39.07 %	39.07 %	39.07 %	39.07 %
<b>CFE</b>	19.48 %	19.48 %	19.48 %	19.48 %	19.48 %

**Vote** : Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** de conserver les mêmes taux qu'en 2015.

**FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS****1. Transport scolaire**

A la lecture de la présentation générale du budget transport scolaire (section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes), le maire invite le Conseil municipal à délibérer sur les prévisions budgétaires 2016 du budget transport scolaire de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT** 41 345 € en dépenses et 51 875,43 € en recettes.  
**INVESTISSEMENT** 5 881 € en dépenses et 5 881 € en recettes.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOPTE** le budget transport scolaire 2016.

**2. Station-service**

A la lecture de la présentation générale du budget station-service (section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes), le maire invite le Conseil municipal à délibérer sur les prévisions budgétaires 2016 du budget station-service de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT** 435 790,39 € en dépenses et 479 538,93 € en recettes.  
**INVESTISSEMENT** 56 121 € en dépenses et en recettes.

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOPTE** le budget station-service 2016.

**3. Commune**

A la lecture de la présentation générale du budget communal (section de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes), le maire invite le Conseil municipal à délibérer sur les prévisions budgétaires 2016 du budget principal de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT** 1 227 561,04 € en dépenses et 1 254 215,64 € en recettes.  
**INVESTISSEMENT** 707 260,53 € en dépenses et en recettes.

**Mise en place des programmes :**

- ✓ **20151** Travaux bâtiments communaux pour 100 024,51 €
- ✓ **20152** Voirie 28 000 €
- ✓ **20153** JVS-Mairistem pour 1 300 €
- ✓ **20154** Défense incendie 28 502,53 €
- ✓ **20157** Piscine 2<sup>ème</sup> tranche 35 000 €
- ✓ **20159** Achat maison de Mme HOCHART 4 000 €
- ✓ **20160** Clôture et chemin d'accès Foot 73 400 €
- ✓ **20161** Raccordement gaz de Ville 15 000 €
- ✓ **20163** Informatisation Bibliothèque 20 000 €
- ✓ **20164** Ecole 15 000 €
- ✓ **20165** ONF 8 750 €
- ✓ **201510** Achat de matériel 7 000 €
- ✓ Report des Restes à Réaliser 160 472,96 €

**Vote** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** les prévisions budgétaires proposées par M. COQUILLAT pour l'année 2016.

**ADOPTE** le budget communal 2016.

## AFFAIRE N°5

### **FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION**

Il y a eu deux nouvelles demandes de subvention, l'une du Téléthon et l'autre de l'Association sclérose en plaque.

Le conseil trouve que la demande arrive un peu tardivement au vu des votes déjà effectués. Il faudrait que ces associations se manifestent avant les votes des budgets

**Vote** : le Conseil Municipal, à l'unanimité

**REJETTE** les demandes de subvention.

## AFFAIRE N°6

### **ADMINISTRATION : FUSION DES ECOLES D'ENTRAINS**

Il y a eu une réunion à l'école concernant la fusion des deux écoles.

La directrice des écoles expose le souhait de l'Inspecteur de l'Education National de fusionner la maternelle et le primaire.

Si le conseil municipal accepte la fusion des écoles, on prend le risque de voir la suppression d'un poste à la prochaine rentrée, car pour les calculs il n'y aura plus qu'un seul effectif alors qu'actuellement il y en a deux.

Monsieur le Maire propose ne pas accepter cette fusion.

**Vote** : le Conseil Municipal, à l'unanimité

**REFUSE** la demande de fusion des écoles d'Entrains.

## DIVERS

### **1. Brin de Muguet**

La Croix rouge en partenariat avec la municipalité offre le muguet aux personnes seules et âgées de 65 ans et plus inscrites sur les listes électorales de la commune. Une conseillère propose d'en donner à tous les résidents de la maison de retraite et pas uniquement aux administrés. Le Conseil décide de suivre son avis.

### **2. Information du compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2016**

M le Maire fait lecture d'une partie du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2016.

#### **Extrait du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2016**

« Les travaux pour la Maison des services sont à hauteur de 300 000 €. Ce chantier serait subventionné à hauteur de 150 000 € par la DETR et une promesse du Conseil Départemental (CD) de 75 000 €. Le reste serait en autofinancement. Les études sont terminées, nous sommes en attente de la subvention du CD et celle-ci pourrait être complétée par le fond de soutien local. Les travaux dureraient environ 18 mois.

Une infirmière envisage de s'installer au mois de septembre dans un logement communal en attendant que la maison des services soit opérationnelle. Un podologue, un kiné et une sage-femme devraient intégrer cette structure.

Les boulangers d'Etai, actuellement en dépôt de pain à Entrains, ont demandé à la mairie comment s'installer dans la boulangerie place St Cyr. Monsieur le Maire les a dirigés vers les propriétaires du local, la CCVS.

Le Mairie informe que la boulangerie NOPRE devrait être reprise également. »

Il lit ensuite l'article de la Boulangerie NOPRE paru suite à ce compte rendu.  
Suite à la mauvaise interprétation des informations données à titre gracieux, Monsieur le Maire informe qu'il ne donnera plus de renseignement concernant la CCVS afin d'éviter les malentendus et les coups bas.

### **3. Accessibilité EHPAD**

Une conseillère demande où en est le projet, la municipalité est en attente de leur réponse.

### **4. Sécurité des enfants pour les sorties des écoles**

La sécurisation des écoles est prévue dans le budget 2016. A la maternelle, des barrières vont être mises en place, concernant le primaire, une étude doit être réalisée. Il était envisagé de créer une sortie sur le côté mais celle-ci doit être visible depuis la salle de classe.

La séance est levée à 20h48.